

FICHE PRATIQUE : à partir du 11 mai, personne vulnérable, garde d'enfant ...



Qu'est-ce qu'une ASA?

C'est une Autorisation Spéciale d'Absence qui est accordée par l'autorité hiérarchique. **Il est accordé dans l'hypothèse où aucune modalité de travail à distance n'est possible.** Si le travail à distance est possible, il est à définir en lien avec le chef de service de l'agent et à valider par lui.

Comment faire une demande d'ASA ?

Elle doit être faite par mail auprès de mon supérieur hiérarchique (IEN, chef d'établissement, chef de service) :

- si je suis une personne vulnérable, je joins un certificat médical sans que le certificat ne comporte la mention de la pathologie, le secret médical doit être respecté.
- si je vis avec une personne vulnérable, je joins un certificat médical ainsi qu'un justificatif de domiciliation

Elle sera ensuite envoyée à l'autorité académique compétente qui prendra la décision.

L'ASA est sans incidence sur la rémunération de l'agent et son déroulement de carrière.

SITUATION	QUE FAIRE ?
Je suis parent d'enfant(s) de moins de 16 ans ou d'un enfant porteur de handicap, je n'ai aucune solution de garde et je peux travailler à distance.	Je rédige un courrier pour en informer mon supérieur hiérarchique (courrier type joint). <i>Il ne s'agit alors pas d'une ASA.</i>
Je suis parent d'enfant(s) de moins de 16 ans ou d'un enfant porteur d'un handicap et je ne peux pas travailler à distance.	Je demande une ASA (autorisation Spéciale d'Absence)
Je fais partie des personnes vulnérables au sens des 11 critères définis par le haut conseil de la Santé Publique et je peux travailler à distance.	J'en informe par courrier mon supérieur hiérarchique et joignant un certificat médical de mon médecin (sans préciser la pathologie)
Je fais partie des personnes vulnérables au sens des 11 critères définis par le haut conseil de la Santé Publique et je ne peux pas travailler à distance.	Je demande une ASA en joignant un certificat médical de mon médecin traitant (sans préciser la pathologie)
Je vis avec une personne vulnérable au sens des 11 critères définis par le haut conseil de la Santé Publique et je peux travailler à distance.	J'en informe par courrier mon supérieur hiérarchique et joignant un certificat médical de mon médecin (sans préciser la pathologie) et un justificatif de domicile.
Je vis avec une personne vulnérable au sens des 11 critères définis par le haut conseil de la Santé Publique et je ne peux pas travailler à distance.	Je demande une ASA en joignant un certificat médical de mon médecin traitant (sans préciser la pathologie) et un justificatif de domicile.

NE RESTEZ PAS ISOLÉ.E.S FACE AUX PRESSIONS HIÉRARCHIQUES QUE VOUS POUVEZ SUBIR
CONTACTEZ SUD ÉDUCATION AU 02 97 35 16 63
OU sud.education56@wanadoo.fr